

Les dealers sont libres mais les boulangers convoqués au commissariat

écrit par Christine Tasin | 23 avril 2025



Paris (IXe), le 21 avril. Jean-François Bandet, à la tête des boulangeries Bo&Mie, est convoqué par la police pour avoir ouvert le 1er mai 2021. LP/Léo Vignal



Paris (IXe), le 21 avril. Jean-François Bandet, à la tête des boulangeries Bo&Mie, est convoqué par la police pour avoir ouvert le 1er mai 2021. LP/Léo Vignal

Dans la continuité de [notre article du 17 avril](#), Macron emmerde les boulangers qui persistent à vouloir faire leur métier : faire du pain pour les Français.

Et un patron convoqué à la police le 23 avril pour avoir ouvert sa boulangerie le Premier Mai... 2021 ! Ne pas oublier que, à l'époque, le gouvernement s'est bien gardé de faire savoir aux boulangers qu'ils seraient en infraction s'ils ouvraient...

Bo&Mie, boulangerie c'est à l'époque une dizaine de boulangeries en France.

« On ne s'est même pas posé la question de savoir si on avait le droit d'ouvrir le 1er Mai, confie Jean-François Bandet qui nous reçoit dans sa boutique du boulevard Montmartre (IXe), laquelle ne désemplit pas en ce lundi de Pâques. La boulangerie, c'est un business où on travaille en décalé, davantage quand les gens se reposent, les week-ends et jours fériés. Le dimanche, c'est d'ailleurs notre plus grosse

journée. »

Manque de chance, un inspecteur du travail arrive ce premier mai, demande les fiches de paie des 21 employés, volontaires payés double... Et hop ! Une amende salée, 78750 euros !!! 750 euros par salarié, multiplié par 5 car c'est un petit patron qui réussit, sa société lui appartient à travers sa holding, il est donc considéré comme une personne morale... Il a beau plaider l'ignorance de la loi, comme la plupart des boulangers, l'administration ne veut rien savoir... C'est tellement plus facile d'employer l'argent des Français à faire des brochures à la con pour que les Français aient 6 litres d'eau chez eux en cas de guerre nucléaire, envoyées à tous, que de prévenir les boulangers que la loi a changé !!!! Quel mépris, quelle haine pour le petit patron français !

« Une journée comme ça, on avait dû faire 5 000 à 6 000 euros de chiffre d'affaires, je dis bien de chiffre d'affaires, et on m'en réclamait près de 80 000, quasiment le bénéfice de l'année, c'est disproportionné ». [Source](#)

Certes, il reçoit par courrier une proposition de l'administration pour une amende transactionnelle de 10 000 euros eu égard à la taille de sa boulangerie – si le parquet l'homologue. Puis silence radio pendant 3 ans ! Quelle réactivité de cette administration qui nous coûte la peau des fesses !

Bref, depuis 4 ans, ce patron boulanger n'a pas ouvert une seule de ses boulangeries le 1^{er} mai mais il s'étonne. Pourquoi les restaurateurs obligés de fermer pendant le Covid étaient-ils indemnisés alors que nous, boulangers, considérés comme essentiels, n'étions pas aidés si nous restions fermés ? Par contre le 1^{er} mai où ne peuvent ouvrir que les commerces essentiels, là les boulangers ne sont plus considérés comme essentiels et

ne peuvent ouvrir, au contraire des restaurants !!!
Ubuesque.

Ubuesque bis : le ministre du travail actuel ne change pas la loi, n'intervient pas pour sortir les boulangers de la merde, elle fait du en même temps, bref du Macron : si les gens sont plus payés, si ils sont volontaires.. on doit pouvoir laisser faire avant de clarifier les choses dans la loi. Quelle impéritie ! Alors qu'il suffisait de prendre l'engagement qu'il n'y aurait pas de poursuite... Mais on est en Macronie !